



## INFO AUX AGENTS EPIC SNCF

### CHANGEMENT DE CE

La loi de réforme Ferroviaire du 04/08/2014 a séparé la SNCF en 3 EPIC. Plus de 8000 agents sont transférés à l'EPIC SNCF, composé maintenant de 12000 cheminots. Cet Epic possède son propre CE.

Concernant les activités sociales (cantine, centre aéré, arbre de Noël, billetterie, sorties, etc...), une question s'est posée : **est- ce que le budget devait être transposé aux CE régionaux** ( qui s'occupaient avant la réforme des cheminots travaillant dans leur périmètre géographique ) **ou est-ce qu'il restait dans le CE de l'Epic ?**

**Le maintien du budget activité sociale dans le CE national a été voté aux CE de juin et juillet 2016.**

**Les élus FO** absents à ces deux réunions ont fait savoir **qu'ils s'abstiendraient sur cette question**. En effet accord passé entre les 4 syndicats représentatifs dans le GPF prévoit que les syndicats n'obtenant pas 10% de voix dans le groupe, ne peuvent s'occuper de la gestion d'un CE quel que soit le résultat obtenu dans ce CE. Par exemple à Paris-Nord où FO est majoritaire, les élus FO ont été exclus du bureau du CE ainsi que des commissions (instances où s'effectue tout le travail d'organisation des activités du CE).

**Dans ces conditions**, et même si l'unsa nous a laissé une place avec voix consultative dans le bureau du CE de l'Epic (nous pouvons nous exprimer, mais pas décider), ainsi que dans les commissions facultatives, **nous ne nous prononçons pas sur l'affectation d'un budget qu'on nous interdit de gérer.**

#### **Concrètement :**

Il en ressort que de nombreux agents vont maintenant appartenir au « nouveau » CE SNCF (l'ancien CE Directions Transverses). Une nouvelle structure est en train de se former, les anciens agents dépendant du CE transverse restent à ce CE. Par contre, pour les nouveaux (SUGE, APF, services généraux, etc ...) **les agents devront s'inscrire !**

Le site internet du CE SNCF est encore en cours de création et de mise en place. Une fois l'inscription faite, les agents pourront se connecter au site de E.Billetterie Kalidea (cinéma, théâtre, bon d'achat,...) ainsi que le site de voyage Travelbird.

#### **Cette nouvelle organisation soulève de nombreuses interrogations :**

Que va-t-il se passer pour les cheminots qui utilisaient des installations de proximité (cantines,

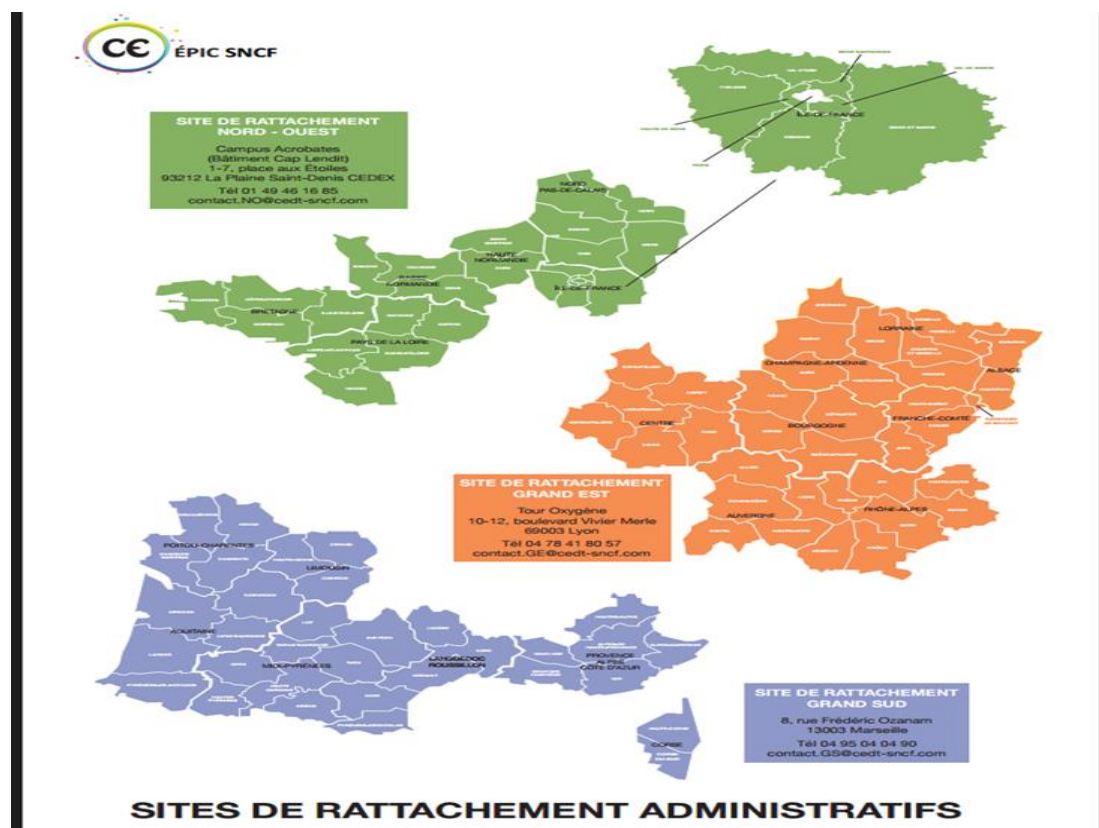
centres aérés, salles de sports, médiathèques .....) ?  
Quel avenir pour les salariés de ces structures ?

**FO demande aux CE concernés de mettre en place des partenariats afin de maintenir les activités sociales de proximité pour les cheminots qui les utilisent.**

**Inscription au CE Epic Sncf:**

Un document d'inscription est téléchargeable sur le site du CE SNCF dans l'onglet « pratique » (<http://www.cedtcheminots.org/>) et plusieurs documents sont à envoyer soit par courrier aux adresses de la carte ci-dessous ou par mail à l'adresse de votre secteur (ex Nord Ouest pour Paris).

**Le CE est national** mais pour faciliter les inscriptions la gestion a été divisée en trois zones :



- Nord-Ouest : [contact.NO@cedt-sncf.com](mailto:contact.NO@cedt-sncf.com)
- Grand-Est : [contact.GE@cedt-sncf.com](mailto:contact.GE@cedt-sncf.com)
- Grand-Sud : [contact.GS@cedt-sncf.com](mailto:contact.GS@cedt-sncf.com)

Au moment de l'impression de ce tract, les adresses mails ont des problèmes, n'hésitez pas à contacter le CE si besoin.

Les agents peuvent aussi s'abonner au site internet du CE SNCF sur : <http://www.cedtcheminots.org/>

**N'hésitez pas à poser vos questions concernant le CE à vos délégués FO, afin d'avoir une réponse ou de faire remonter vos remarques aux membres des activités sociales et culturelles.**